

Questions orales

précise a été établie afin d'en arriver à un consensus et à une meilleure compréhension de ce qu'on appelle la clause Canada.

Comme en fait état le préambule, le premier ministre du Canada et ses homologues provinciaux ont examiné les divers projets qu'avaient présentés le gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba, celui de la Saskatchewan, celui de l'Ontario, et celui de la Colombie-Britannique, et ils se sont engagés à soumettre toutes ces ébauches au comité pour un complément d'étude.

Le député a présenté là une idée intéressante, mais je la trouve quelque peu prématurée, étant donné que ces travaux se poursuivront probablement à ce moment-là. Nous allons certes tenir compte de son idée. Je vais bien sûr signaler au premier ministre l'intérêt que le député porte à cette question.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire; le vice-premier ministre assurément reconnaît qu'il incombe au premier ministre de faire preuve d'initiative en ce moment très critique, car les autochtones se sentent exclus à la suite des dernières négociations.

Étant donné qu'un élément essentiel de la clause Canada est la reconnaissance des autochtones en tant que sociétés distinctes ayant des cultures et des langues distinctes au Canada, le vice-premier ministre ne reconnaît-il pas, qu'il est fondamentalement inacceptable que les premiers ministres discutent de cette question sans la participation des autochtones? Ne permettra-t-il pas aux autochtones de participer à la conférence des premiers ministres en décembre?

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne voudrais pas mettre en cause les bonnes intentions du député, mais selon moi, ce qu'il propose en l'occurrence tend à court-circuiter le processus qui a été établi.

Il parle d'initiative. Or, personne n'a jamais joué un rôle aussi remarquable à cet égard que le premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Le député n'est pas sans savoir également qu'on s'est entendu sur un processus, et il devrait, selon moi, lui laisser suivre son cours normal. Pourquoi voudrait-il s'ingérer là-dedans et bouleverser un processus sur lequel tous les premiers ministres se sont entendus?

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Lorsque la ministre a visité l'École polytechnique de Montréal, en avril, les étudiants lui ont présenté 25 boîtes contenant des pétitions portant plus de 500 000 signatures de gens réclamant un contrôle plus efficace des armes à feu. À cette occasion, la ministre a promis de déposer un projet de loi à la Chambre avant la fin du mois de mai.

Nous sommes maintenant le 13 juin et il ne reste plus que quatre jours avant les vacances d'été, et nous attendons encore la présentation de ce projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ce n'est pas ce que J.R. nous a dit.

M. Allmand: Cinq jours, six jours.

M. McKnight: Nous voulons Warren comme leader parlementaire.

M. Allmand: Monsieur le Président, à quel moment la ministre va-t-elle présenter ce projet de loi? Va-t-elle tenir sa promesse et le faire avant l'ajournement de la Chambre pour l'été?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je le remercie également de me donner l'occasion de signaler qu'à la suite de ma rencontre avec les étudiants de l'École polytechnique, j'ai été en mesure de tirer de leur rapport, d'autres questions que j'ai demandé au ministère de la Justice d'examiner et dont on tiendra compte dans la mesure législative que j'entends présenter à la Chambre.

Je ne me suis jamais engagée à présenter quoi que ce soit à la Chambre avant la fin du mois de mai. J'ai peut-être dit que j'espérais le faire. J'ai promis de présenter cette mesure à la Chambre avant la fin de la présente session. J'espère que le député ne propose pas que des mesures soient prises, afin de mettre prématurément fin à la session et de m'empêcher, ainsi, peut-être, de respecter mon engagement.